



Avis d'audience

Le 4 avril 2016

Réf. 2016-H103

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en avril 2016 pour étudier une demande de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) concernant la modification de la stratégie d'investissement des fonds pour la gestion des déchets et du combustible usé de la centrale nucléaire de Point Lepreau. La centrale de Point Lepreau est située au Nouveau-Brunswick, sur la péninsule Lepreau, à 40 km au sud-ouest de Saint John.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'Énergie NB. Les changements demandés sont d'ordre administratif et ne soulèvent pas de questions liées à la santé, à la sûreté, à la sécurité ou à la protection de l'environnement qui exigeraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique. La Commission étudiera les mémoires d'Énergie NB et du personnel de la CCSN.

Les mémoires présentés dans le cadre de l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Il faut en faire la demande au Secrétariat aux coordonnées ci-dessous.

Une fois que la Commission aura délibéré à huis clos et pris une décision dans ce dossier, le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca et mis à la disponibilité du public, sur demande.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Johanne Villeneuve
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca